

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr. 11 fr.	9 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE

EN FRANCE

Scrutins significatifs

Le résultat des deux élections législatives auxquelles il a été procédé dimanche, montre, une fois de plus, en quel parfait dédain il sied de tenir les déclamations de ceux qui vont présidant, pour l'an prochain, un recul de la France.

A chaque consultation, le suffrage universel atteste son inébranlable attachement aux institutions, aux libertés républicaines. Hier encore, dans le Midi et dans l'Est, la majorité radicale socialiste s'est retrouvée, compacte, intacte.

Cependant bien des maladroites et des erreurs ont été commises ; il s'est produit çà et là quelque flottement, quelque incertitude ; mais rien ne saurait prévaloir contre le bon sens robuste du pays.

Au moment décisif, quand il va déposer son bulletin dans l'urne, le citoyen républicain écarte du geste toutes préoccupations accessoires, secondaires, ne songe plus qu'au devoir à remplir, aux grands intérêts qu'il faut défendre. C'est pourquoi nous avons confiance. Du reste, nos adversaires ne sont point eux-mêmes dupes de leurs prédictions. Ils font semblant. Ce ne sont pas des prophètes, mais des simulateurs.

A L'ÉTRANGER

Les élections municipales en Espagne. — La loi militaire Belge.

Au lendemain des tragiques événements qui ont si profondément ému le monde, les élections municipales espagnoles prenaient une importance politique extraordinaire.

On nous répétait que l'Espagne alarmée, sacrifiant tout à l'unique souci d'une apparente sécurité, saisirait la première occasion de se jeter dans les bras de la réaction.

C'est l'inverse qui s'est produit ; les élections municipales ont consommé la défaite des conservateurs ; le parti libéral triomphe, et le parti républicain a sa large part du succès.

A Barcelone, à Madrid, les républicains l'emportent ; dans la plupart des grandes villes, les libéraux ont la majorité.

Ainsi se trouve condamnée la politique néfaste de M. Maura ; ainsi le roi reçoit de la nation une indication sur la ligne de conduite qu'il doit suivre.

Le peuple espagnol secoue le joug de sa longue servitude, et revendique le droit à la vie.

Le Sénat belge vient d'adopter la loi militaire que la Chambre des députés avait votée. Cette loi est donc définitive et va être promulguée. Elle comporte l'institution du service personnel et fixe à quinze mois la durée de la présence sous les drapeaux.

On comprend que la Belgique ait voulu introduire le principe d'égalité dans sa législation militaire. Mais il y aurait lieu d'être surpris si nos voisins du Nord croyaient vraiment que, par une augmentation d'effectif, ils parviendraient à assurer le respect de leur neutralité.

Voici bien longtemps que la Belgique est indiquée comme le champ de bataille où se rencontreraient la France et l'Allemagne, si une guerre les mettait aux prises.

Depuis que l'on peut supposer qu'en cas d'un conflit franco-allemand l'Angleterre ne demeurerait pas indifférente, inactive, cette vraisemblance a pris encore plus de corps. La Belgique pourrait-elle s'opposer par la force à ce que son

territoire fût envahi ? Evidemment non. Elle protesterait et laisserait faire. Il est assurément injuste et immoral que la sécurité, la vie des petits Etats, dépendent de leurs puissants voisins, mais cela est.

LE FURETEUR.

BONNE LEÇON

Les employés et ouvriers des chemins de fer viennent de tenir à Paris un Congrès spécial. Il devait être consacré à juger d'abord les accusations portées contre Guérard, secrétaire-général du syndicat, par quelques révolutionnaires. Puis, son ordre du jour portait deux discussions sur des questions d'importance primordiale : la réorganisation administrative du syndicat et l'orientation à lui donner dans l'avenir.

Naturellement, les querelles de personnes ont absorbé tout le temps des congressistes ! Le Congrès a dû confier à une commission le soin d'étudier les deux questions vraiment sérieuses et intéressantes... Il en est presque toujours ainsi ! Les hommes ne sont pas meilleurs chez les ouvriers que chez les « bourgeois ». Ils prennent moins d'intérêt à travailler dans une cordiale entente au bien général qu'à voir deux de leurs semblables se dénigrer, se déchirer, se combattre ! Voilà un spectacle passionnant !... Mais besogner sans bruit à une tâche sérieuse et féconde en bons résultats pour tous !... Ah ! non ! La barbe !

M. Guérard était depuis longtemps en butte aux attaques de syndiqués appartenant au clan révolutionnaire et anarchiste. Cette engance n'a pas craint d'employer contre lui les moyens qui servent habituellement contre les simples « bourgeois ». M. Guérard étant réformiste, fut vite accusé de ne pas soutenir assez énergiquement la cause des ouvriers.

C'est l'éternelle tactique des violents contre les sages ! Elle est simple et consiste à rendre ceux-ci suspects, puis à les accuser de trahison ! Or, il faut beaucoup de courage pour avoir raison contre ses amis ! Exciter une foule à la violence, c'est le moyen infailible de se faire acclamer ! Lui adresser des paroles de prudence, des conseils de sagesse, c'est s'exposer presque certainement aux doutes, aux suspensions, aux outrages ! Les pires agents provocateurs peuvent préconiser les moyens extrêmes ; ils ne sont jamais suspectés. Les amis sûrs, dévoués, désintéressés, doivent se défendre contre tous les soupçons dès qu'ils ont l'héroïsme de ne pas approuver les folies des violents ! Le peuple est comme tous les souverains ; il est moins sensible à la vérité qu'à la flatterie ; il écoute plus souvent ses lâches courtisans que ses courageux amis !...

M. Guérard en a fait l'expérience. Il a fini, paraît-il, par sortir vainqueur de la lutte que les anarchistes avaient engagée contre lui ! Mais sa victoire l'a laissé si découragé qu'il va, dit-on, donner sa démission et céder la place à ceux qu'il a battus. Vaincus, les révolutionnaires obtiennent tout de même satisfaction. Depuis que M. Guérard a décidé de quitter le syndicat des chemins de fer, les attaques de ses adversaires se sont transformées en éloges. Maintenant qu'il ne les gêne plus, ils l'enterrent sous les fleurs et proclament qu'il a sauvé le syndicat de la ruine. Pour être reconnu grand homme, il faut mourir tout d'abord !...

Au cours de son plaidoyer, M. Guérard s'est défendu victorieusement contre toutes les attaques dont il était l'objet. Pourtant il est un seul point sur lequel il s'est fait son propre accusateur et reconnaît avoir commis une grave faute. Ici, M. Guérard a prononcé des paroles qui mériteraient d'être méditées par de nombreux travailleurs. Elles leur apprendraient comment ils sont trompés, bafoués et ridiculés

ment dupés par les meneurs de grève auxquels ils accordent si facilement confiance.

A propos de son intervention au meeting de l'Hippodrome pendant la seconde grève des postiers, M. Guérard plaide les circonstances atténuantes dans les termes suivants :

« On m'avait demandé de parler de telle façon que mes paroles prêtassent à confusion et fissent croire à la grève des cheminots ! Il s'agissait de rendre confiance, de donner un coup de fouet aux grévistes postiers. Je reconnais que j'ai eu tort de céder aux suggestions des militants postiers en me prêtant à ce bluff. J'ai commis une faute. Je l'avoue. Mais je n'ai pas la prétention d'être infailible ! »

Il faut reconnaître la sincérité de M. Guérard qui avoue publiquement combien il a eu tort de se prêter — aux côtés des Pataud, des Bousquet et des Pauron — à cette odieuse comédie organisée pour tromper les grévistes. Mais il faudrait surtout que cela fit réfléchir les travailleurs et les amenât à comprendre qu'ils sont souvent les dupes des gens qui exploitent leur confiance et savent profiter de leur crédulité. C'est une bonne leçon que M. Guérard leur donne là.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 décembre 1909 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion du tarif douanier. Elle est en ce moment au chapitre 545 (ouvrages en métaux, pièces détachées).

Les numéros 545 à 562 bis sont adoptés.

Les divers numéros relatifs aux tôles d'acier, aux manches de parapluies, de clous, de vis, pitons, rivets sont adoptés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENTEL

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget de l'agriculture.

Une motion de M. Deléglise pour l'inscription d'un crédit pour encouragement aux améliorations pastorales et forestières est adoptée et les chapitres 69, 70, 71, 72 sont votés.

Au sujet d'une demande de crédits pour la destruction des renards, M. le Ministre répond que le nécessaire sera fait.

Les chapitres 73 à 76 sont votés. M. Lasies développe une interpellation sur l'impunité qui met à l'abri de la loi certains gros fraudeurs.

Il cite divers cas. Mais cette discussion est renvoyée à lundi.

La Chambre aborde le budget de la justice. M. Ponsot a la parole pour développer une interpellation dans la discussion générale.

Il demande quelles mesures le ministre compte prendre pour la répression des mauvais traitements et des cruautés exercés envers les animaux.

M. Barthou, ministre de la justice rappelle qu'il a adressé aux parquets une circulaire pour les inviter à veiller à l'application rigoureuse de la loi Grammond. De plus la Chambre est saisie d'un projet de loi qui aggrave les dispositions de cette loi.

Un ordre du jour approuvant les déclarations du ministre est voté. Et la séance est levée.

Séance du 17 décembre 1909

Dans sa séance de vendredi matin présidée par M. Dubief, vice-président, la Chambre adopte le projet de loi tendant à autoriser la perception des droits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie.

Puis la Chambre a continué la discussion du budget de la justice. MM. Péret, Magnaug, Godard et Lemire parlent dans la discussion générale.

Dans la séance de l'après-midi, présidée par M. Brisson, la Chambre reprend la discussion du budget de la justice.

MM. Berry, Veber, Wilms, Bouveyry développent diverses observations auxquelles répond M. Barthou, ministre de la justice.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 16 Décembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières.

M. Ferdinand Dreyfus apporte quelques brèves observations au nom de la Commission des finances sur le principe de la capitalisation des contributions patronales et ouvrières.

M. Touron dit qu'il s'agit de savoir si le Sénat se ralliera au système de l'obligation restreinte, qui est celui de la commission ou au système d'obligation étendue qui est celui du gouvernement.

M. Cuvinot rappelle qu'il a démontré que le système de la Commission avait le grand avantage de demander à l'Etat de moindres sacrifices dans les premières années d'application de la loi.

On pourrait mettre en réserve une partie des versements supplémentaires sauf à diminuer le capital affecté à la couverture.

M. Cuvinot termine en priant le Sénat de se prononcer pour le système de la commission, qui est très étudié et constitue un instrument de progrès social d'une application facile.

Le ministre du travail insiste, au contraire, en faveur de l'adoption du texte gouvernemental.

L'amendement Monis est mis aux voix.

A la demande de M. Touron, on procède au vote par division.

Le Sénat adopte, par 149 voix contre 118, le paragraphe 1^{er}, ainsi conçu :

« La retraite de vieillesse est constituée par des versements des assurés, par des contributions des employeurs et par des versements facultatifs. »

M. Cuvinot, sur le paragraphe 2, demande qu'il soit prévu des majorations de l'Etat.

Le 2^e paragraphe est voté à mains levées : un amendement de M. Cuvinot est repoussé et l'ensemble de l'amendement de M. Monis est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain. Et la séance est levée.

Séance du 17 décembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif aux retraites ouvrières.

C'est le paragraphe 3 de l'article 2 qui est discuté : il s'agit du versement des salariés qui se ferait sur la base de 6 fr. par an.

Plusieurs amendements sont repoussés : mais le Sénat décide que les versements soient de 9 fr. pour les hommes, 6 fr. pour les femmes et 4 fr. 50 pour les mineurs de moins de 18 ans.

Les paragraphes 3 et 4 sont votés. Et la séance est levée.

Pour devenir millionnaire

Il y a un gros à parier que l'exposition des jouets, où tant d'ingénieux inventeurs mettent en vente leurs dernières créations, marquera l'origine de fortunes colossales. Et nous ne serions pas autrement étonnés si l'on nous disait que le « père » du meilleur protégé-poinçon pour épingles à chapeaux a gagné le million.

D'ailleurs, il est très simple d'appuyer cette idée de quelques exemples récents.

Samuel Fox, petit ouvrier londonien, qui remplaça les baleines de

parapluie par l'armature en acier, gagna 6 millions.

L'inventeur du petit cri-cri de tôle gondolée, qui faisait fureur il y a dix ans, partagea avec son « lanceur » du boulevard Richard-Lenoir, près de 2 millions.

La semelle en métal et le bout de fer renforçant les souliers des enfants valurent à leur inventeur un bénéfice de 5 millions.

Le porte-crayon muni à l'autre bout du rond de gomme à effacer, fit gagner cinq cent mille francs à un camelot.

Le créateur du patin à roulettes se retira avec 4 millions.

Qui ne se souvient des récents démêlés suscités par la rénovation du diablo, démêlés roulant sur 3 millions de bénéfice ? Et pourtant, le diablo florissait déjà sous le Directoire !

INFORMATIONS

L'Eglise et l'Ecole

Un père de famille de Monfalcon, M. D..., était poursuivi devant le tribunal de Saint-Marcellin pour avoir traité de « porcherie » l'école mixte de sa commune, dans laquelle étaient élevés ensemble des élèves des deux sexes. Il a été condamné à 50 francs d'amende avec sursis et à 25 francs de dommages-intérêts envers l'instituteur.

Une nouvelle assignation est parvenue à l'archevêque de Paris ; elle est libellée au nom de M. Brossette, professeur à l'Ecole normale de la Seine, auteur d'ouvrages d'histoire condamnés dans le manifeste épiscopal du 14 septembre dernier. Cette assignation est rédigée dans les mêmes termes que les précédentes.

C'est également M^e Vallée, sénateur et ancien garde des sceaux, qui représentera le demandeur devant le tribunal de la Seine.

Les Fonctionnaires

Le conseil fédéral de la Fédération des fonctionnaires s'est réuni hier soir. Après avoir examiné la situation de la Fédération, il a tracé dans ses grandes lignes le programme de ses travaux ; il a classé par ordre d'urgence les différentes questions inscrites à ce programme et procédé à leur distribution entre les trois commissions chargées d'en faire le rapport.

Il a enfin fixé au dimanche 6 février l'assemblée générale des conseils d'administration des associations fédérées que les statuts prescrivent.

Le Monument Péan

M. Fallières a présidé, jeudi, la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire du docteur Péan, boulevard de Port-Royal, en face de la rue de la Santé, non loin de l'hôpital que l'illustre chirurgien fit édifier à ses frais et qui porte son nom.

Le président de la République a été reçu devant le monument, qui est dû à la collaboration de MM. Gauquié, sculpteur, et Guillaume, architecte, par les membres du comité d'initiative, ayant à leur tête leur président, M. Alfred Mézières. Après avoir défilé devant la statue du chirurgien, qui se dresse sur un socle en pierre, les assistants se sont rendus à l'hôpital Péan, où ils ont été reçus par le directeur, M. Saint-Clair, genre du docteur Péan, entouré de tout le personnel.

Pendant le trajet du monument à l'hôpital, comme le cortège atteignait la rue de la Santé, un incident s'est produit : un groupe de jeunes royalistes qui se tenait à l'angle de la rue de la Santé et du boulevard, ont jeté des papiers sur le cortège et crié : « Vive le roi ! Vive Mattis ! A bas la République ! » Sur ces papiers, on lisait : « Tout près d'ici, à la prison de la Santé, se trouve Jean Mattis, garçon de café, enfant du peuple, qui, condamné à trois ans de prison pour délit politique par une magistrature servi-

le, subit sa peine au régime des apaches, grâce à la rancune de M. Fallières.

Les manifestants ont ensuite cherché à entourer le président ; mais ils en ont été immédiatement empêchés. Une dizaine d'arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celle de MM. Maurice Pujol, Dutertre, de Fallois, Maizot, etc. Ils ont été conduits au poste de la rue Vauquelin.

Les discours ont été prononcés, dans le grand amphithéâtre, devant une assistance nombreuse, aux premiers rangs de laquelle on remarquait, à côté de M^{me} Fallières, M^{me} veuve Péan et ses trois filles.

MM. Mézières, Ernest Caron, président du conseil municipal de Paris ; de Selves, préfet de la Seine ; le professeur Pozzi, les docteurs Brochin et Delaunay ont pris successivement la parole.

Le Monument Ferrer

La commission exécutive pour l'érection d'un monument à Ferrer s'est réunie au siège central de la Ligue des Droits de l'Homme, sous la présidence de M. de Pressensé. M^{me} Soledad Villafranca assistait à la séance.

Plusieurs sculpteurs de renom ont sollicité l'honneur d'élever le monument dont il a été question. La commission a décidé de leur demander des maquettes, comme l'a fait, pour les sculpteurs belges, la commission Ferrer qui s'est réunie à Bruxelles. Elle formulera sur ces maquettes, son choix définitif.

Elle va lancer un appel à toutes les organisations laïques, amicales, groupements de libre-pensée, loges, etc., afin que, par leur contribution, un monument se dresse à Paris, qui puisse rivaliser avec ceux qui seront élevés à Bruxelles et à Rome pour perpétuer la mémoire de celui qui, comme l'écrivait Anatole France, fut fusillé pour avoir créé des écoles.

Dès à présent, les souscriptions sont centralisées au siège de la Ligue des Droits de l'Homme, à Paris, 1, rue Jacob.

A la Chambre autrichienne

La situation parlementaire, depuis longtemps stagnante à la Chambre de Vienne, est devenue subitement intéressante. Les députés formant l'union slave ayant décidé l'obstruction au moyen d'une quarantaine de motions d'urgence, ils espèrent ainsi empêcher les débats et le vote avant les fêtes de Noël des projets importants comme le budget, les traités de commerce, etc. Le but de la coalition slave est d'amener la chute du ministère Bienerth, la reconstitution du gouvernement dans le sens des desiderata des nationalités slaves.

Les partis atteints par l'obstruction et décidés à sauvegarder le travail normal de la Chambre autrichienne ont demandé que la séance en cours depuis l'après-midi, durât indéfiniment, nuit et jour, jusqu'à ce que l'obstruction fût vaincue.

Election du Président de la Confédération suisse

L'Assemblée fédérale a élu M. Robert Comtesse (Neuchâtel), chef du département fédéral des finances et des douanes, comme président de la Confédération, par 148 voix sur 160 bulletins valables.

M. Marc Ruchet (Vaud), chef du département de l'intérieur, a été élu vice-président du Conseil fédéral.

M. H. Schatzmann, premier vice-chancelier, a été élu chancelier de la Confédération.

C'est la seconde fois que M. Comtesse est appelé à la présidence de la Confédération. Il prend la direction du département politique (affaires étrangères). Les trois élus appartiennent au parti radical démocratique.

Petites Nouvelles

On a démenagé jeudi matin le mobilier et les bibelots que contenait la villa de l'impasse Ronsin. La plus grande partie de ces objets ont été transportés à l'hôtel des ventes, où ils vont être mis aux enchères. Quelques meubles rares et quelques objets familiers ont été placés dans une voiture spéciale pour être, assure-t-on, expédiés à Londres, où se trouve en ce moment M^{me} Steinheil.

La dernière session ordinaire du Conseil supérieur de l'instruction publique s'est ouverte aujourd'hui, sous la présidence de M. Ernest Lavisse, de l'Académie française, directeur de l'école normale supérieure.

On mande de l'Afrique orientale allemande, qu'un canot en aluminium a chaviré et que 17 Askaris de la troisième compagnie indigène du poste de Linay, qui se trouvaient à bord, se sont noyés.

Le lieutenant de vaisseau Lair a été condamné par le Conseil de guerre maritime à 18 mois de prison, à la destitution de son grade.

La planète Vénus, qui atteignait mercredi son maximum d'éclat, a été visible en Italie en plein midi. Le fait s'était déjà produit en 1871.

Faute de charbon, la ville de Sydney est menacée de ne plus avoir de gaz à partir de samedi.

Le financier Otto Beit a fait don d'une somme de 1 million 375.000 francs à l'Université de Londres, pour être consacrée à des recherches médicales.

CHRONIQUE LOCALE

NEUTRALITÉ SCOLAIRE

DE QUOI SONT FAITES LES CRITIQUES DES CLÉRICAUX

Sous ce titre « la neutralité scolaire de M. Bonnet », M. l'abbé Viguié, de la *Défense*, répond à un article paru dans le *Journal du Lot* sur « la neutralité scolaire ».

Comme il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, nous déclinons la paternité de l'article que critique M. l'abbé Viguié, mais cette déclaration faite, nous nous empressons d'ajouter que nous sommes absolument d'accord avec l'auteur de l'article, et que nous acceptons de répondre aux critiques formulées par M. le Directeur de la *Défense*.

Et tout d'abord, nous commençons par dire à notre contradicteur que MM. Rogié et Despiques n'ont affirmé rien de faux, qu'ils n'ont caché aucune partie de la vérité, et qu'ils ont scrupuleusement observé la neutralité.

En effet, M. l'abbé Viguié critiquant le passage cité de MM. Rogié et Despiques relativement aux richesses de l'Eglise et à leur emploi écrit :

« Il est vrai que l'Eglise, au moyen-âge, avait amassé d'immenses richesses et constitué d'immenses fiefs ecclésiastiques. Ce qui est faux, c'est que les revenus de ces biens servissent seulement, comme l'insinuent vos auteurs, à permettre aux évêques et aux abbés de vivre comme les seigneurs laïques. »

« Il y eut, à ce point de vue, des abus incontestables, mais qui ne furent pas, il s'en faut, aussi généraux qu'on le prétend. En tout cas, les revenus de l'Eglise avaient une autre destination et furent, en réalité, autrement employés que ne l'enseignement MM. Rogié et Despiques. »

Puis M. l'abbé Viguié fait suivre ces lignes de détails indiquant l'emploi que faisaient les évêques et abbés des revenus de l'Eglise : entretien du culte, constructions publiques, dons, aumônes, assistance publique.

Et M. l'abbé Viguié conclut : « Pour enseigner les faits vrais, pour faire connaître cette vérité que le maître, comme vous le dites si bien, n'a pas le droit de cacher à l'enfant, voilà ce qu'auraient dû se rappeler MM. Rogié et Despiques. L'ont-ils fait ? Non, n'est-ce pas ?... Ils ont donc sciemment et volontairement faussé l'histoire au préjudice de l'Eglise, non pas en avançant contre elle des faits inexacts, mais en cachant des choses qu'il eût fallu dire et dont l'ignorance devait amener les enfants à se faire, sur le compte des évêques et des abbés du moyen-âge, une opinion absolument erronée. »

Eh bien votre critique ne porte pas, M. l'abbé Viguié : elle n'aurait pas dû être faite par vous surtout, car vous nous aviez habitués à plus de précision : pour une fois, votre esprit de critique s'est égaré ou a péché par un défaut de renseignement.

Si vous aviez lu l'histoire de MM. Rogié et Despiques, vous auriez vu qu'ils ont dit tout ce que vous leur reprochez d'avoir caché.

Vous auriez lu, à la page 127, par exemple :

« Elle (l'Eglise) intervenait dans

« tous les actes importants de la vie. Pas de fêtes alors, qui ne fussent accompagnées de cérémonies religieuses, et où le clergé n'eût une place marquée. Les rares écoles du temps étaient tenues par des clercs ; on n'y enseignait guère que la religion. La bienfaisance, on dirait aujourd'hui l'assistance publique, était une des attributions du clergé. Les dons des fidèles, servaient à l'entretien des prêtres, aux dépenses du culte, à la subsistance des pauvres, au soin des malades »

Etes-vous fixé, à présent M. l'abbé ?

Sans doute, M. l'abbé Viguié nous répondra que sa critique ne s'est exercée que d'après les citations parues dans le *Journal du Lot*.

Mais ceci sera une mauvaise excuse, car M. l'abbé qui, dans son article nous déclare « qu'on ment quand on affirme une chose fautive, qu'on trompe également quand on cache une partie de la vérité » aurait dû songer également qu'on ne doit jamais condamner quelqu'un avant de l'avoir entendu ou d'avoir lu son plaidoyer.

Et ce faisant, M. l'abbé Viguié ne nous aurait pas donné l'occasion de prouver une fois de plus que la campagne menée par les évêques contre l'école laïque n'est qu'un triste expédient pour essayer de jeter le trouble dans le pays.

A chaque veille des élections générales, les cléricaux ont fait de l'agitation : à chaque lendemain des élections, ils ont vu que le pays n'était pas avec eux, pour eux.

Tout leur est prétexte pour dire qu'ils existent encore !

Hier, c'était la séparation, puis les inventaires, aujourd'hui ce sont des livres scolaires, lesquels, entre parenthèses, sont entre les mains des élèves depuis plusieurs années !

Du bluff, de l'agitation inutile, que tout cela ; et c'est à leurs dépens qu'épiscope et eures bataillent l'apprendront.

Dans tous les cas, de ces explications, il ressort que MM. Rogié et Despiques ont respecté la neutralité, que c'est une méchante querelle que les évêques leur ont créée, querelle que M. l'abbé Viguié aurait pu se dispenser de raviver, s'il avait lu l'ouvrage de ces deux excellents historiens.

LOUIS BONNET.

LA CROIX ROUGE

Après « les Dames de France » la Société de secours aux blessés « La Croix-Rouge » section de Cahors, a voulu, à son tour, contribuer au soulagement des soldats victimes de l'épidémie de fièvre typhoïde traités à l'hôpital mixte de Cahors.

Son Président, M. le Comte d'Armagnac, a envoyé, à cet effet, une somme de cent francs à M. le Maire de Cahors, Président de la Commission administrative.

Au nom des familles de nos jeunes soldats, nous sommes heureux d'adresser nos bien sincères remerciements aux membres de la « Croix-Rouge ».

Récompense honorifique

Le ministre de la guerre a conféré, par décision du 13 décembre 1909, une médaille de bronze à M. Poujade, vétérinaire à Catus pour les soins et médicaments qu'il donne gratuitement aux chevaux de la gendarmerie.

Recrutement

Les réservistes et territoriaux de la subdivision de Cahors, susceptibles d'être convoqués en 1910 pour une période d'exercices et qui ont déjà reçu une carte postale avis les informant de leurs obligations, recevront dans un délai prochain une annexe à cette carte dont l'envoi est prescrit par une décision ministérielle toute récente.

Le but de ce nouveau document est de permettre aux intéressés de faire connaître à leur chef de corps la date d'appel qui leur serait la plus favorable.

Cette disposition intéresse tout particulièrement les hommes appartenant aux armes qui ont des appels nombreux telles que l'artillerie, la cavalerie, le train, le génie, les sections d'administration et d'infirmiers militaires.

SOIRÉE MUSICALE

Nous apprenons que l'Orchestre Symphonique organise pour le mois prochain un grand concert au Théâtre de notre ville, avec le concours d'artistes et de chanteurs de premier choix. Cette Société, qui vient d'aménager à ses frais un vaste local, mis à sa disposition par la Municipalité, se propose d'y donner à ses membres patrons de nombreuses auditions de musique et de chant. L'Orchestre Symphonique espère donc que les cartes de membre patron, qui vont être mises en circulation, seront acceptées comme par le passé par ceux qui s'intéressent aux manifestations artistiques. La direction de l'Orchestre fait en même temps appel à tous ceux qui jouent d'un instru-

ment d'orchestre : elle serait heureuse de les accueillir dans la Société en qualité de membres exécutants. Ces personnes n'auront pour cela qu'à s'adresser au secrétaire de l'Orchestre, M. Farge, professeur au Lycée, afin de recevoir tous les renseignements voulus.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les Services de l'Agence de Cahors seront transférés dans le nouvel Hôtel de la Société Générale, 85, Boulevard Gambetta, à partir du Jeudi 23 Décembre courant.

Rechargements cylindrés

Opérations probables dans la semaine du 13 au 18 décembre

ROULEAU N° 1
Chemin de grande communication, n° 16, de Vers à Aurillac. Répandage et cylindrage entre 12,0 et 13,1 (entre le Verent et Sabadel).

Chemin de grande communication, n° 10, de Labastide-Murat à Montpezat par St-Géry. Répandage et cylindrage entre 4,0 et 5,0 (traverse de St-Cernin).

ROULEAU N° 2
Chemin de grande communication, n° 11, de Cahors à Lauzerte par Montcuq. Répandage et cylindrage entre 5,6 et 7,0 (bas de la côte du Cruzel).

Chemin de grande communication, n° 11, de Cahors à Lauzerte par Montcuq. Répandage et cylindrage entre 8,8 et 9,0 (vers Lamontagne).

Chemin de grande communication, n° 11a de Sauzet à la halte de Sept-Pons. Répandage et cylindrage entre 1,0 et 1,690 (vers Villeseque).

Dressé par l'Agent-Voyer d'Arrondissement, soussigné.

Cahors, le 16 Décembre 1909.

LAGARDE.

Originaires de Figaco à Paris

La quatrième assemblée générale de la Société a eu lieu samedi 11 Décembre dans les Salons du Palais d'Orléans, 200, avenue du Maine, sous la présidence de M. Magistroy, assisté de MM. Carryrou Henri, et Larrigaldie Hilaire. M. Magistroy a donné la parole à M. Jean Autesserre, avocat à la Cour d'Appel, président sortant, pour faire le compte rendu de l'état moral de la Société.

Dans une allocution des plus brillantes, M. Jean Autesserre retrace l'œuvre accomplie sous sa présidence et les efforts du Bureau, pour étendre l'influence de notre Société sur les originaires de tous les cantons de l'arrondissement. Il montre que les adhésions arrivent chaque jour plus nombreuses, et que la situation financière de la Société, déjà des plus prospères, ne peut que continuer à s'améliorer. Le Bureau sortant a organisé une Caisse de Secours, qui fonctionne parfaitement, et dont une loterie autorisée, va singulièrement accroître les ressources. Il a créé un service de placement, qu'une entente avec les Sociétés sœurs de Cahors et de Gourdon, va rendre plus efficace encore. La Société est intervenue, dans toutes les questions intéressant le pays natal, et a pris part aux conférences des compatriotes résidant à Paris, en faveur des deux questions si importantes des Tramways et de l'établissement d'un camp d'instruction.

Elle a contribué à faire connaître les sites pittoresques de l'arrondissement de Figaco, en y envoyant des colonies scolaires, et en répandant avec ses billets de Loterie, 5000 cartes postales illustrées du département du Lot.

Il adresse ses vifs remerciements au Bureau et au Conseil d'administration pour le concours de tous les instants qu'il a trouvé en eux, et rend un solennel hommage au zèle du Président de la Commission des fêtes, M. Magistroy, et au dévouement incomparable du Secrétaire général, M. A. Janot, dont le labeur infatigable a seul permis d'expédier l'énorme besogne matérielle, qu'ont nécessitée les diverses créations de la Société.

Parlant plus spécialement de son rôle de Président, il rappelle, qu'élui, il y a un an à une faible majorité et après une lutte aussi vive que loyale, il s'était donné pour mission de faire l'union dans la Société, et, dit que l'harmonie si complète et si cordiale, qui y régnent aujourd'hui, sont la meilleure récompense de ses longs efforts.

Les applaudissements n'avaient cessé d'interrompre les éloquentes paroles de M. Jean Autesserre, ils redoublèrent d'intensité pour souligner son appel à l'union et à la bonne entente de tous.

Cet appel trouva son écho dans le scrutin, qui par 86 voix, contre 6 à M. Jules Durand, et 1 à M^{me} Biget proclama à nouveau M. Jean Autesserre Président pour 1910.

Le Bureau présenté par lui fut élu tout entier avec une moyenne de 85 voix. En voici la composition :

Vice-Présidents : Th. Moulène, Institutur public. Canton de Caillac. — L. Amagat, restaurateur.

Canton de Latronquière — Léonce Leygues, commis principal des Postes. Canton de Figaco-Ouest. — F. Pouget, restaurateur. Canton de Latronquière. — Albert Mazet, Ingénieur au P. L. M. Canton de Bretenoux. — C. Courdurier, Comptable. Canton de Figaco-Est. — Marti, Négociant en vins. Canton de Saint-Céré. — Eugène Colomb, Employé à la Samaritaine. Canton de Livernon.

Secrétaire général : A. Janot, Commis d'Agent de change. Canton de Latronquière.

Secrétaires adjoints : Louis Lavaur, Employé de Banque. Canton de St-Céré. — Georges Leygues, Employé au Bon Marché. Canton de Figaco-Ouest.

Trésorier général : Louis Sol, Restaurateur. Canton de Lacapelle-Marival.

Trésorier adjoint : Marius Moussié, Restaurateur. Canton de Livernon.

Syndic : Besse, Blanchisseur. Canton de St-Céré.

Syndic-adjoint : Henri Fiches, Restaurateur. Canton de Figaco-Est.

Archiviste : Firmin Constel, Restaurateur. Canton de Latronquière.

Commissaire général des Fêtes : M. Magistroy.

On a ensuite renouvelé les 45 membres du Conseil d'administration et les diverses Commissions.

L'Assemblée générale a été suivie d'un bal de nuit à grand orchestre où le plus vif entrain et la plus franche gaieté n'ont cessé de régner jusqu'au jour. C'est à grand regret que nos compatriotes se sont séparés, en se donnant rendez-vous pour le 4^e banquet annuel, qui aura lieu le Samedi 12 février 1910, au Palais d'Orléans, 200 avenue du Maine, dans la Grande Salle des Fêtes, où il sera suivi d'un bal à grand orchestre, tandis que dans les salons du rez-de-chaussée, musettes et accordéons feront entendre les airs du pays. C'est ce soir là que sera tirée la loterie organisée au profit de la Caisse de Secours, et pour laquelle de nombreux et superbes lots nous sont déjà parvenus.

On peut se procurer des billets joints à une carte postale illustrée pour le prix de 0,10 centimes, chez le Secrétaire général M. A. Janot, 29 rue de l'Abbé Grégoire.

Le Secrétaire adjoint, Louis LAVAUR.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est Mardi prochain 21 courant que nous aurons le plaisir d'aller applaudir : Mlle Wassilief l'exquise chanteuse légère, dans

LACKMÉ

Ce sera une soirée triomphale, d'autant plus qu'à ses côtés, M. Lucazeau, ténor à la voix prenante, M. Bertram et M. Rooze seront ni plus ni moins remarquables.

Ajoutons que les chœurs et l'orchestre seront au complet.

Nous recommandons à tous les dilettanti Cadurciens de s'assurer leurs places pour cette représentation qui promet d'être exceptionnelle.

On ne saurait, en effet, avoir la moindre indifférence pour une troupe aussi homogène, aussi remarquable qu'est la troupe de M. Crémieux.

Les artistes du théâtre municipal mériteraient de faire salle comble, mais malheureusement pour tous, les premières sont peu garnies.

C'est vraiment dommage, car nous le répétons, les artistes de la troupe de M. Crémieux, ne sont inférieurs à aucun des artistes des principaux théâtres.

Musique du 2^e de Ligne
PROGRAMME DU 19 DÉCEMBRE 1909
Refrain des Acétries Massenet
Stradella (Ouverture) Flotow
Gavotte des Pages Tavan
Parfum d'Eventail (Valse) Nico Ghika
English Spoken (Polka) Farbach

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 11 au 18 Décembre

Naissances
Gabriel Suzanne-Lucie, Rue des Capucins.

Olivier René-Lucien, Avenue de Toulouse 4.

Jean Marié à la Maternité.

Publications de Mariages
Bonnet Henri-André cultivateur, et Besse Albanie s. p.

Cau Joseph employé au chemin de fer, et Tariol Marie, ménagère.

Clary Emmanuel-Gaston plâtrier, et Franiél Marie, fille de service.

Mariages
Marly Prosper-René-Antonin surveillant militaire, et Luga Marie-Antoinette, s. p.

Maury achille cloutier, et Varlan Marie s. p.

Décès
Linon Marie religieuse, 68 ans célibataire, Hospice.

Fontanel Adeline s. p. 36 ans célibataire, Hospice.

Vialard Jean aubergiste, 58 ans, rue Lestieu 5.

Lourde Amélie-Camille, s. p. 78 ans veuve Tisseau des Exautiaux, cours Vaxis 1.

Frayssé Marie-Antoinette, 5 ans rue Mascoutou, 5.

Hors-texte en couleurs, l'enfant royal Van Dick.

Théâtre et Musique. 15 Septembre 15 Novembre 1909.

Les grands artistes modernes. Lucien Guitry, par Joseph Galtier. Dans les ombres magiques du passé, Albert Gayet.

A travers le globe. 15 septembre 15 Novembre 1909.

Curiosités. 15 Septembre 15 Novembre 1909.

Le Fauteuil hanté (suite), Gaston Leroux.

Sagesse, André Rivoire.

Le De-tham pirate, Jean Ajalbert.

A travers le globe. 15 septembre 15 Novembre 1909.

Science nature. 15 Septembre 15 Novembre 1909.

Le rêve de Lasable, Georges d'Esparhès.

Écrins à bonbons, Maurice Guillemot.

Arts. 15 Septembre 15 Novembre. Tous les sports. 15 Septembre 15 Novembre 1909.

Soleils de minuit, Georges de Crémoucourt.

Tableaux parisiens d'autrefois, Georges Cain.

Le Cinématographe de l'invisible. L'esprit à l'étranger, l'interminable partie, par Starr.

Les murs ont des oreilles et des yeux, par le Colonel Royet.

Arrondissement de Cahors

Catus
Conseil municipal. — Nos édiles se réuniront dimanche prochain à 3 heures de l'après-midi en session extraordinaire.

Ordre du jour : 1^o organisation de l'Inspection des viandes.

2^o Hospitalisation de la fille Roudergue.

Comice agricole. — L'assemblée générale du Comice agricole aura lieu dimanche prochain à 2 heures de l'après-midi pour organiser le programme de l'an prochain et pour la reddition des comptes.

Concours d'oies

Lauréats du concours d'oies grasses mortes et de canards.

1^{re} section (lot de 4 oies et au-dessus). — 1^{er} prix, Molinié à Salvezou ; 2^e, Garrigue à Pélacozy ; 3^e, Amadiéu à Mechmont ; 4^e (supplémentaire), Balagayrie à Nuzéjous ; 5^e (supplémentaire), Jouclas à Mechmont.

2^e section (lot de 3 oies et au-dessous). — 1^{er} prix, Labarthe à Craysac ; 2^e, Feydel à Gigouzac ; 3^e, Boisset à Salvezou ; 4^e, Rouquet à Craysac ; 5^e (supplémentaire), Cayre à Gigouzac ; 6^e (supplémentaire), Bousquet à Pontcirq.

3^e section (canards). — 1^{er} prix, Bousquet à Pontcirq ; 2^e, Bergue à Nuzéjous ; 3^e (supplémentaire), Veuve Combe à St-Denis ; 4^e (supplémentaire), Miquel à Escalé.

Cette exhibition était remarquablement belle en qualité et en quantité, en effet 116 têtes de volailles ont été exposées et le jury, fort embarrassé pour sélectionner a dû créer des prix supplémentaires pour bien marquer sa satisfaction. Et les gourmets se sont chargés du reste, car tout a été enlevé à de bons prix.

Foire du 17 décembre. — Grande affluence sur tous les marchés et notamment sur celui des oies grasses mortes et des truffes qui n'ont jamais été aussi abondamment pourvus.

Le marché des bêtes à cornes était lent ainsi que celui des bêtes à laine ou une baisse se dessine, soit pour les bêtes de travail ou d'élevage, soit pour celle de boucherie. Au contraire le marché aux porcs gras se réveille et tous se sont vendus entre 48 à 50 fr. poids vif.

A la halle aux grains, bien garnie, le blé a valu 16,50 ; les maïs 13 fr. ; l'avoine 8 fr. ; les châtaignes 5 fr. le tout les 80 litres.

Sur le marché des truffes on a coté la belle marchandise 3 fr. à 3,25 tandis que la médiocre n'a valu que 2 fr. à 2,50. Les foies d'oies se payaient entre 2,50 et 3 fr. Les oies grasses ont été, quoique très nombreuses, toutes littéralement enlevées au prix de 0,80 à 0,95 la livre.

Le gibier se vendait aux cours ordinaires et les œufs valaient 1,20 la douzaine.

Brouelles

Suicide. — Le nommé Laur, âgé de 48 ans, propriétaire à Brouelles, commune de Maxou, a été trouvé pendu chez lui.

On ignore les motifs qui ont poussé ce malheureux à se suicider.

Laur était père de famille, et rien ne faisait prévoir une si triste détermination.

Les constatations d'usage ont été faites par M. le Juge de paix de Catus.

Concours

Cours d'adultes. — Des cours d'adultes sont ouverts dans nos écoles laïques ; nous ne saurions trop engager les jeunes filles et jeunes gens à y assister en grand nombre.

Je sais tout

Sommaire du n° du 15 décembre 1909

Henri Lavedan, par Marcel Baschet.

Selma Lagerlof. Prix Nobel de littérature.

L'esprit nouveau et la tradition. Les deux pôles de l'Histoire, André Tardieu.

Grands faits. 15 Septembre au 15 Novembre 1909.

Vie sociale. 15 Septembre au 15 Novembre 1909.

Mon Filleul, Henri Lavedan.

Lettres. 15 Septembre 15 Novembre 1909.

Ces cours se répètent, à l'école de filles, tous les jeudis, de 9 h. à 11 h. du matin ; à l'école de garçons, le mercredi et le samedi, de 7 heures à 9 heures du soir.

Sailliac

Election d'un adjoint. — Le Conseil Municipal de la commune de Sailliac est convoqué pour le Dimanche 26 décembre 1909 à l'effet de procéder à l'élection d'un adjoint au maire de cette commune en remplacement de M. Teil, démissionnaire.

Arrondissement de Figeac

Paybrun

Au Sporting-club. — Notre jeune mais vaillante et déjà solide équipe de foot-ball, qui l'an dernier sortit honorablement de plusieurs rencontres avec les équipes voisines aura cette année fort à faire, car elle se trouvera en présence de team redoutables pour elle, étant formés des meilleurs joueurs des équipes adverses.

Qu'il soit permis ici à un amateur des sports de féliciter nos vaillants jeunes gens qui, en nombre insuffisant pour former, non seulement deux équipes, mais encore une complète, n'ont pas hésité cependant à braver parfois les intempéries pour s'entraîner sérieusement et tâcher de défendre aussi bien que possible l'amour-propre de leur petite patrie, de notre chère commune de Paybrun.

Il faut cependant reconnaître que, notre population, à laquelle il a été donné d'assister à de beaux matches, dont Paybrun est sorti vainqueur, paraît ignorer les sacrifices consentis par nos jeunes gens, et les difficultés pécuniaires auxquelles ils ont été en butte. Faute du nerf de la guerre nos équipiers n'ont pu se rencontrer avec certains autres, de Brive notamment. Les sociétés similaires voisines, n'ont pas en vain fait appel à la générosité du public, et de nombreux membres honoraires se sont fait inscrire. Il devrait en être de même chez nous, et l'exemple doit venir de haut.

N'hésitez pas, jeunes gens, faites circuler une liste de souscriptions, chacun donnera son obole et vous pourrez matcher avec les stadistes de St-Céré, Gramat ou d'ailleurs.

Un ami des sports.

Cajarc

Théâtre. — La troupe Roy ayant de quitter notre ville et afin de laisser un bon souvenir de son passage parmi la population, donnera Dimanche prochain 19 Décembre, une soirée de gala au bénéfice des pauvres de Cajarc, sous la présidence de M. le Maire, président du bureau de bienfaisance et avec le gracieux concours de la Société Musicale l'Alliance-Cajarcoise.

Le programme sera des mieux conçus. Tout le monde applaudira à cette heureuse initiative et nous espérons qu'on se rendra en nombre à cette agréable soirée qui aura pour but de venir en aide aux malheureux de notre ville. Le prix des places est fixé à 0 fr. 50 les premières et à 0 fr. 25 les secondes. Entrée à 8 h. Rideau à 8 h. 1/2.

PROGRAMME DE LA SOIRÉE

Première partie

- Allégo, par la Société Musicale.
- Romance, par M^{me} Roy.
- Un Mari dans du coton, veau-deville en 1 acte.
- Intermède de Chant, par M^{me} Vincent.
- Mam'zelle Rose, veau-deville en 1 acte.

Deuxième partie

- Ouverture de la Caravane de Grétry, par la Société musicale.
- 2^e et 3^e Intermède de Monologues et Chant, par divers artistes.
- Le Billet de logement, comédie en 1 acte.
- Souvenir de Fête, par l'Alliance Cajarcoise.

Calviac

Les évêques et les curés se sont subitement levés de nouveau contre l'Ecole laïque. Ils lui reprochent d'outrager la foi chrétienne, de démorceler les âmes et d'être l'une des principales causes du mal qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme. Depuis plus de trente ans, depuis les premières lois scolaires ils répètent la même antienne. Ça ne nous a pas empêchés, nous républicains, de continuer notre œuvre et nous la continuerons : il ne s'agit ni de reculer ni de rien abandonner. L'Etat laïque a recouvré sa suprématie, il la gardera.

Si Messieurs les évêques et curés se bornaient à attaquer en général l'éducation laïque, sans calomnier les maîtres et les livres, passe encore : c'est le droit de chaque citoyen d'apprécier toutes nos institutions telles qu'elles sont.

Mais ils précèdent leurs diffamations et accusent les Instituteurs et Institutrices de manquer gravement au texte et à l'esprit des lois,

règlements et circulaires sur la neutralité dans l'école publique. C'est absolument faux, au moins dans les écoles que je connais. Partout, nos maîtres et maîtresses laïques sont respectueux des opinions religieuses ou morales de chacun. Tout ce qui est polémique irritante est banni de l'école.

Seulement les Evêques voudraient que l'enseignement de la morale fût confessionnel ; nous voulons, nous, qu'il soit donné en dehors de tout dogme.

Ceci n'empêche pas d'ailleurs nos instituteurs et institutrices de citer parfois certains passages de l'Evangile.

Nos adversaires vont encore plus loin et ne craignent pas de désigner publiquement des livres d'Histoire ou de Morale comme des foyers de mensonge, de haine et d'immoralité. Ils portent ainsi un grave préjudice moral et matériel aux auteurs de ces ouvrages et surexcitent le fanatisme de certains parents ignorants.

De ces attaques-là il faudra bien qu'ils rendent compte devant la justice du pays. Aucun homme sérieux ne croira jamais que des hommes tels qu'Aulard, Debidoir, Bayet, Payot et tant d'autres aient falsifié les faits historiques ou prêché l'immoralité aux nouvelles générations. S'il y a des faussaires en histoire, ce sont les Pères Loricet.

A mon avis, l'Eglise fait du bruit parce qu'on approche des élections et aussi parce qu'elle sent bien que son influence baisse tous les jours devant la Science et la Raison. Messieurs les évêques ne veulent pas se faire oublier ; il faut bien trouver aux bonnes âmes dévotes qu'ils servent encore à quelque chose !

GENRIES.

Figeac

Rechargements cylindres. — Répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 16 entre St-Simon et Lalhier, vers le Mas-Viel.

Répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 16 entre la route Nationale n° 140 et Assier.

Répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 2 à Livernon et répandage sur le même chemin à Reyrevignes.

Figeac, le 16 décembre 1909.

L'Agent-Voyer d'Arrondissement, NIGOU.

Concours d'animaux gras du 14 décembre. — La Commission de ce concours était présidée par M. Marty, sous-préfet, assisté de MM. Fernand Pezet, maire de Figeac ; Bécays, député ; Loubet, sénateur ; Delbreil, président de la Société d'agriculture et de plusieurs autres membres de cette société ; Vignal et Lagan, conseillers municipaux ; Delthil, vétérinaire départemental ; Quercy et Pezet, professeurs d'agriculture, etc., etc.

Voici le résultat de ce concours :
Bœufs. — 1^{er} prix, M. Lacombe, à Faycelles, 80 francs ; 2^e, M. Caulan, à Faycelles 60 francs ; 3^e, M. Filhol, à Figeac, 50 francs ; 4^e, M. Cavarroc, à Figeac, 40 francs ; 5^e, M. Quercy, à Corn, 30 fr. ; 6^e, M. Marinie, à Figeac, 25 fr. ; 7^e, M. Estival, à Montet-et-Bouxl, 25 fr.

Vaches. — 1^{er} prix, MM. Laval, à Figeac, 60 fr. ; 2^e, Henri Laval, à Figeac, 50 fr. ; 3^e, Henri Jouffroy, à Figeac, 40 fr. ; 4^e, Terson, à Figeac, 30 francs ; 5^e (prix créé), Fages, à Figeac, médaille de bronze.

Porcs. — 1^{er} prix, MM. Louis Richard, à Figeac, 50 fr. ; 2^e, Joseph Teissier, à Figeac, 30 fr. ; 3^e, Basile Lapeyre, à Figeac, 25 fr. ; 4^e, Jean Larigaldie, à Figeac, 20 fr. ; 5^e, Alfred Maurand, à Figeac, 15 fr. ; 7^e, Louis Nigou, à Ceint-d'Eau (prix créé), 8 fr.

Moutons. — 1^{er} prix, MM. Jean-Pierre Laborie, à Figeac, 30 fr. ; 2^e, Germain Carrayrou, à Figeac, 25 fr. ; 3^e, M^{me} veuve Pradal, à Figeac, 20 francs ; 4^e, Amédée Boutaric, à Figeac, 20 fr. ; 5^e, Henri Gaillard, à Figeac, 15 fr.

Oies. — 1^{er} prix, Auguste Lacam, à Figeac, 15 fr. ; 2^e, Anaïs Gardes, à Figeac, 10 fr. ; 3^e, Léon Marty, à Lissac (prix créé), 5 fr.

Foies. — 1^{er} prix, Lucien Delclop, à Figeac, 5 fr. ; 2^e prix, Marie Bru, à Figeac, 3 fr.

Canards. — 1^{er} prix, réservé ; 2^e, prix, Amédée Boutaric, à Figeac, 3 fr.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Rechargements cylindres. — Opérations probables du 20 au 25 décembre. Répandage de matériaux et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 1 de Mende à Sarlat entre 56 k. 600 et 58 k. 400, dans la plaine du Vigan.

Labastide-Murat

Qu'il a trouvé ? — Le jour de la foire dernière, il a été perdu un porte-monnaie sur la route entre Puy-Calvel et Labastide-Murat.

Prière à la personne qui aurait trouvé ce porte-monnaie contenant 53 fr. 25 de le rapporter à M. Do, cultivateur à Ussel.

Martel

Ecole primaire supérieure. — Sur la liste des candidats admis au dernier concours pour le surnuméraire des Postes et Télégraphes, nous relevons le nom du jeune Raynal Georges, de Saint-Denis près Martel, élève de notre Ecole primaire supérieure. Nos félicitations.

Ce succès porte à 4 le nombre des élèves de notre vieil établissement qui ont été reçus aux épreuves des derniers concours.

La truffe. — Actuellement la truffe bat son plein. La quantité est tellement abondante cette année que les cours s'en ressentent.

Samedi dernier 120 quintaux se sont vendus aux prix moyens de 7 à 8,50 le k.

Le 15, mercredi 80 quintaux au moins, légère baisse, le tout s'est écoulé néanmoins, les prix variaient de 6 à 8 fr. le k. Pendant toute la saison nos marchés seront largement approvisionnés. Les acheteurs seront sûrs d'y trouver la quantité et la qualité qu'ils désireront et les vendeurs assurés d'un écoulement facile de leurs produits.

Marchés : Mercredi et Samedi.

T. D.

St-Sauveur-la-Vallée

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier sous la présidence de M. Bonhomme, maire.

Tous les conseillers étaient présents. Monsieur Tournié Victor élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité. On passe en suite à l'ordre du jour :

Révision des listes électorales. — MM. Tournié, Rau et Malaret sont désignés. Répartiteurs pour 1910. Le conseil désigne les mêmes que l'année dernière. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cours d'adultes. — Les cours d'adultes ont commencé de fonctionner.

Ces cours ont lieu le mardi et vendredi de chaque semaine à l'école des garçons, à sept heures du soir.

Vayrac

Marché aux truffes du Jeudi 16 décembre. — Apport de 14 à 15 quintaux, équivalant au dernier marché, représenté par environ 60 paniers. La truffe de la région quoique très abondante cette année est d'une qualité exceptionnelle ; aussi a-t-elle trouvé facilement preneurs aux cours de 6 à 7 fr. le kil.

Ont été primés :
1^{er} prix, MM. Laval à Strenquels, 6 fr. ; 2^e, Veyleux à Billac, 4 fr. ; 3^e, Valcille à Lachapelle-aux-Sts, 4 fr. ; 4^e, Lacambre à Bétaille, 3 fr. ; 5^e, Dubois à Billac, 3 fr. ; 6^e, Gramat à Chauffour, 3 fr. ; 7^e, Lacassagne à Montvalent, 2 fr. ; 8^e, Valettes à Mézels, 2 fr. ; 9^e, Puyjalou à Saint-Michel, 2 fr. ; 10^e, Delmas à Montvalent, 2 fr.

Jeudi prochain 23 décembre, distribution de primes nombreuses et importantes.

GRAINS DE SANTÉ
Purgatifs, laxatifs, dépuratifs.
1/50 la Boîte de 50 Grains
Notion dans chaque boîte. En Vente toutes Pharmacies.
Le Remède de la CONSTIPATION

Bibliographie

Eblouissant le numéro des *Annales* de cette semaine... Il contient le commencement d'une œuvre inédite, d'Henri Lavedan, la *Citoyenne du Barry*, qui met en scène, de la façon la plus émouvante, la comtesse du Barry et la reine Marie-Antoinette, toutes deux prisonnières de la Terreur. Il publie intégralement le texte de la comédie de Max Maurey, le *Stradivarius*, joué avec un si vif succès au Théâtre-Français... On y trouve encore une remarquable notice de M^{me} Louise Cruppi sur M^{me} Selma Lagerlöf et des pages choisies de la grande romancière suédoise ; une très curieuse enquête faite auprès de personnages notoires, sur la *Psychologie des Rêves*, et le récit de ses rêves par M. Jules Claretie ; un dialogue ironique et charmant d'Alfred Capus, *l'Etudiant et le Professeur* ; un bel article de M. Camille Lemonnier sur *l'Amélie Belge* ; une magistrale étude où le marquis de Ségur, de l'Académie française, évoque la *Vraie M^{me} du Barry* ; les *Lettres de la Cousine*, d'Yvonne Sarcely ; la chronique hebdomadaire du Bonhomme Chrysale, des gravures, de la musique, enfin, cet ensemble de textes et d'illustrations, qui fait des *Annales* la plus séduisante, en même temps que la plus sentée et la plus saine des revues françaises.

En vente partout : le numéro 25 centimes.

Abonnement : 10 francs par an pour la France ; 15 francs pour l'Union postale. (On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.)

SAVON CONGO Blanchisseurs, Teint Victor VAISSIER

ATLAS PITTORESQUE DE LA FRANCE

par ONESIME RECLUS
Publié sous les auspices de la « Société de Géographie ». — Paris, Attinger frères. — 2, rue Antoine-Dubois. — Deuxième Fascicule : « Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes. » Prix : 3 fr. Titre suggestif et œuvre suggestive. Si peu qu'il ait paru jusqu'à présent de la nouvelle œuvre du seul représentant actuel du grand nom des géographes français, il vaut la peine de s'y arrêter et d'en parler. Le premier fascicule nous donnait l'Ain, l'Aisne. Voici l'Allier, les Basses-Alpes, et le début des Hautes-Alpes, et déjà se marque nettement l'intérêt extraordinaire de l'album imaginé par le maître géographe, en même temps écrivain savoureux et imagé.

A parcourir ces premières pages, on voit la France se modeler dans ses diverses régions et dérouler à l'œil surpris et charmé les aspects si différents et imprévus qu'elle offre d'un département à l'autre. Les pays jurassiques, les pays de collines où l'importance du sol se marie aux œuvres des hommes, les pays de plaines où les monuments historiques de tous les âges l'emportent sur le relief géographique ; puis les montagnes déchiquetées ou les grandioses paysages alpestres... tout cela donne une France vivante à un degré incroyable.

L'idée de l'Atlas Pittoresque est une trouvaille géniale, sa réalisation semble promettre, par sa riche illustration et ses textes précis et colorés, un monument national comme aucun pays ne pourra se vanter d'en posséder. Atlas populaire et scientifique à la fois, tous les Français amoureux de leur pays doivent le posséder... Nous le leur recommandons sincèrement et sans arrière-pensée.

LE Guide 145 DES Convenances
Le volume broché Couverture illustrée
par LISELOTTE
est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux siens et à ses amis.

LES GUIDES DES CONVENANCES	Pages
La Naisance.....	9 à 28
Le Baptême.....	29 à 43
L'Enfance, la 1 ^{re} Communion et l'Enfance dans le monde.....	44 à 74
Le Mariage, le Trousseau, la Cérémonie, les Noces d'anniversaire.....	75 à 246
Le Jeune Ménage.....	147 à 152
La Maîtresse de Maison.....	153 à 188
Les Concerts.....	189 à 194
Les Réceptions.....	195 à 235
Les Visites.....	236 à 274
La Vie au dehors.....	275 à 305
Les Réceptions du temps.....	306 à 388
La Correspondance.....	389 à 404
Les Religions mondaines.....	405 à 419
Les Modes de lettres à écrire en diverses circonstances de la vie.....	420 à 441
Les Morts.....	442 à 441

SE VEND PARTOUT : 1 fr. 45, broché, 1 fr. 95, relié. — M. OUSSELI, Editeur, 7, rue Lavoisier, PARIS. (expédition franco, broché, contre 1 fr. 70 ; relié, contre 2 fr. 20.)

Abonnez-vous à TOUCHE à TOUT

Le Magazine Mensuel illustré ayant la plus brillante collaboration. L'abonnement d'un an ne coûte que 6 fr. pour la France (Etranger 9 fr.) et donne droit gratuitement à l'une des Primes suivantes au choix :
3 volumes de Modern-Bibliothèque ou 2 volumes des Inédits de Modern-Bibliothèque ou 2 volumes des Livres Nouveaux ou 5 volumes du Livre Populaire ou 2 volumes des Mémoires et Souvenirs

Le N° du 15 Décembre vendu partout 50 cent., contient le Catalogue complet des Volumes offerts en Prime Gratuite aux abonnés.
Envoi franco du N° contre 50 cent., en timbres à M. A. Fayard, éd., rue du St-Gothard, 18-20, Paris. En s'abonnant dès à présent pour l'année 1910 on recevra gratuitement le N° de Décembre.
A partir de Janvier *Touche à Tout* sera entièrement imprimé sur Papier surglacé de luxe.

Chemin de fer d'Orléans

Fêtes de Noël 1909

A l'occasion des fêtes de Noël, la Compagnie d'Orléans se propose de mettre en marche le 15 Décembre prochain un train spécial à prix réduits comportant uniquement des voitures de 3^e classe au départ de Rodez et de Neussargues pour Paris-Austerlitz et dans lequel auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

PRIX DES PLACES (Aller et Retour)
Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus), St-Géry (inclus) et la Madeleine (inclus), Lexos (inclus) et Naussac (inclus), Decazeville... 35 fr.

Gares comprises entre La Capelle - Viesscamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac, Vers (inclus) et Noailles (inclus) 32 fr.

Gares comprises entre Arvant (inclus) et St-Denis-près-Martel (inclus), Condat-St-Amandin (inclus) et Neussargues..... 31 fr.
Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montagnac - Saint - Hippolyte (inclus) et Aubazine-St-Hilaire (inclus) 29 fr.
Gares comprises entre Vandes (inclus) et Niendan-St-Victor (inclus) 28 fr.
Gares comprises entre Riom-ès-Montagnes (inclus) et Bort-Lagnac (inclus) et Savennes-St-Etienne-aux-Clois (inclus)..... 27 fr.
Gares comprises entre Eygurand-Merlines (inclus) et Les Rosiers d'Egletons (inclus), Le Vigéois et Uzerche 26 fr.

D'autre part, les voyageurs en provenance des gares du Midi ci-après désignées : Bertholène, Espalion, Laissac, Recoules, Séverac-le-Château, Millau, Tournemire, St-Affrique, St-Flour, Ruines, St-Chély-d'Apcher, Aumont, Aubrac, Marvejols, Banassac et Campagnac trouveront de ces billets réduits aux gares de bifurcation Rodez et Neussargues.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ce train spécial pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et, d'autre part, aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus ; elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 décembre.

Les meilleures dispositions dont notre marché avait fait preuve au cours de la dernière séance se sont accentuées aujourd'hui et un nouveau progrès a été constaté dans la plupart des compartiments. Par contre, les transactions sont toujours peu actives.

La rente française est très ferme et gagne 20 centimes à 98,77.

Les fonds russes sont mieux tenus. Le 1896 progresse à 78,60, le 5 0/0 1906 à 103,70 et le consolidé à 95,65. Le 3 0/0 1891 reste à 79,90.

L'Extérieure espagnole s'avance à 97,60 et le Portugais à 66,37. Le Turc fléchit à 94,80.

Les Etablissements de Crédit en bonne tendance, s'inscrivent : la Banque de Paris à 1786, le Comptoir d'Escompte à 793, le Crédit Lyonnais à 1378 et la Société Générale à 706.

Dans le groupe des chemins français, l'Ouest à 982 est le seul coté à terme.

L'action privilégiée de l'Industrie Houillère de la Russie Méridionale se tient à 528.

Les obligations 5 0/0 or du Port de Bahia cotent 472.

L'action des Etablissements Révillon frères (fourrures) s'avance à 543.

LA PHOSPHIODE
est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique
Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors
(Voir aux annonces)

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 16 Décembre 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.376			0,78	0,75	0,76
Vaches.....	950	706	776	0,80	0,70	0,65
Taureaux...	280			0,68	0,65	0,60
Veaux.....	1.428	1.430	271	0,85	0,80	0,70
Moutons....	17.602	10.274	6.620	1,02	0,98	0,90
Porcs.....	5.715	2.595	113	0,46	0,44	0,43

OBSERVATIONS. — La vente très mauvaise sur les bœufs, les moutons, les veaux et un peu plus facile sur les porcs.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Le meilleur papier à cigarettes
Zig-Zag
Fumeurs! Exigez-le!

Pilules Belges

Contre l'incontinence d'urine

L'incontinence nocturne d'urine provoque, surtout chez les jeunes gens l'évacuation de l'urine pendant le sommeil, sans que la sensation soit assez forte pour réveiller le sujet.

L'incontinence diurne d'urine, généralement provoquée par l'âge ou la faiblesse des organes urinaires, fait que le sujet laisse échapper son urine en toussant, riant, en se mouchant et souvent sans causes apparentes.

Ces diverses manifestations morbides sont rapidement et sûrement guéries par l'emploi des **Pilules Belges** inoffensives.

Les **Pilules Belges** se trouvent dans toutes les pharmacies au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Dépôt à Cahors Pharmacie de la CROIX ROUGE.

Expédition franco à domicile contre 1 fr. 50 par boîte adressés à

M. REYGASSE, O. A.,
Pharmacie à Lacapelle-Marival, Lot.
Discrétion absolue. Timbre pour réponse.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Conseil du Docteur
Après chaque Repas prenez une
FRANCISCAINE
Jaune ou Verte
Seuls Concessionnaires : H. BÉLÉ & C^e - Cahors (Lot).

PARAPLUIE REVEL

3.90-5.90-7.50-10.50-16.50

Supérieurs à l'usage

DÉPOSITAIRE A CAHORS

LADEVÈZE, Grand Bazar du Lot

PROPRIÉTÉ à VENDRE

à Terre-Rouge

en terre labourable

Eau, agrément et rapport

Ecrire pour visiter, à M. VIGOU-ROUX, pharmacien à Castelfranc.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

Chemin de Fer d'Orléans

FÊTES DE NOËL 1909

ET DU
Premier de l'An 1910

Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1909, et du Premier de l'An 1910, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 23 décembre au dernier train du Jeudi 6 janvier, les billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

L'HIVER AUX PYRÉNÉES

(Golfe de Gascogne et Roussillon)

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année, de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 % suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{re} et 3^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 francs. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50

ETUDE

M^e Franck SAUVÈTRE

Licencié en Droit
AVOÛÉ A CAHORS

Cours de la Chartreuse, N° 10

EXTRAIT

D'UN
Jugement de Divorce

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le trois août mil neuf cent neuf enregistré, expédié et signifié, ayant aujourd'hui acquis l'autorité de la chose jugée.

Entre la dame Marie LAMOUROUX, sans profession, épouse du sieur Jacques LACOMBE, ladite dame domiciliée aux Arques, canton de Cazals, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du neuf juin mil neuf cent neuf, demanderesse d'une part, Et ledit sieur Jacques LACOMBE, propriétaire, demeurant autrefois à Cassagnes et actuellement domestique chez M. Constans propriétaire à Rivière Haute, commune d'Albas, défendeur, d'autre part Il résulte que le divorce a été prononcé par voie de conversion entre ledits époux et que la dame Marie LAMOUROUX a été condamnée aux dépens.

Pour extrait certifié conforme : Cahors le seize décembre mil neuf cent neuf.

F. SAUVÈTRE
avoué, signé.

ETUDE

M^e Franck SAUVÈTRE

Licencié en droit
AVOÛÉ A CAHORS

10, Cours de la Chartreuse, 10
(Successeur de M^e Camille AUTEFAGE)

VENTE

SUR

LIGITATION
les étrangers admis

D'un immeuble situé dans la commune de CÉZAC, arrondissement de CAHORS.

EN UN SEUL LOT

L'adjudication aura lieu le Mardi onze Janvier mil neuf cent dix, à une heure et demie du soir et heures suivantes, s'il y a lieu, à l'audience des criées, à la barre du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, par devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient : Qu'en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribu-

nal civil de Cahors le sept Décembre mil neuf cent neuf enregistré, expédié et signifié.

Aux requêtes, poursuites et diligences de M^e Monsieur Jean COMBELLES, propriétaire à Lamothe, Commune de Castelnaud-Montriat, agissant comme tuteur du mineur Léon CHATIN ; 2^e Monsieur François André CHATIN, cultivateur, demeurant à St Genies, Commune de Montcuq, agissant comme tuteur du mineur Jules CHATIN ; 3^e Monsieur Pierre VERDIER, cultivateur, demeurant à Cézac, agissant comme tuteur de la mineure Marie CHATIN, appelés à remplir dans la présente instance les fonctions de tuteurs des dits mineurs, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre eux et la dame Antoinette BOUTET veuve CHATIN, leur mère, tutrice légale et le sieur André Denis CHATIN, leur frère et subrogé tuteur ordinaire les dits mineurs CHATIN agissant comme héritiers bénéficiaires de leur père, Baptiste CHATIN décédé.

4^e Monsieur François Jean CHATIN, actuellement soldat au 88^e régiment d'infanterie, en garnison à Auch, agissant comme héritier sous bénéfice d'inventaire de son père le dit sieur Baptiste CHATIN.

Ayant M^e Franck SAUVÈTRE pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Contradictoirement avec :

1^o Madame Antoinette BOUTET, veuve du sieur Baptiste CHATIN, sans profession, domiciliée au Faure, Commune de Cézac, prise comme ayant été commune en biens avec son mari sous nom et à raison des droits qu'elle peut avoir à exercer dans la succession de son dit mari, ayant M^e CHATONNET pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors ;

2^o Monsieur André Denis CHATIN, garçon boucher âgé de vingt-sept ans, domicilié au Faure, Commune de Cézac, pris comme héritier sous bénéfice d'inventaire de son père, Baptiste CHATIN, ayant M^e Franck SAUVÈTRE pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés par exploit de LAVIALE huissier à Cahors en date du dix décembre courant de M^e Monsieur Jean-Pierre CRAYSSAC, propriétaire à Lamothe, Commune de Cézac, pris en sa qualité de subrogé tuteur spécial du mineur Léon CHATIN ; 2^e Monsieur Ernest RUAMPS, propriétaire au même lieu de Lamothe, Commune de Cézac, pris en sa qualité de subrogé tuteur spécial du mineur Jules CHATIN ; 3^e Monsieur Antoine BENAYS, propriétaire à Lacapelière, Commune de Cézac, pris en sa qualité de subrogé-tuteur spécial de la mineure Marie CHATIN.

Les dits Messieurs CRAYSSAC,

RUAMPS et BENAYS, nommés aux dites fonctions de subrogé tuteurs spéciaux des dits mineurs Léon, Jules et Marie CHATIN, suivant délibération de leur conseil de famille, prise sous la présidence de M. le juge de Paix de Castelnaud-Montriat, en date du vingt-un novembre mil neuf cent neuf.

Il sera procédé le **Mardi onze Janvier** mil neuf cent dix, à une heure et demie du soir et heures suivantes s'il y a lieu, à la barre du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dépendant de la succession de Monsieur Baptiste CHATIN, en son vivant demeurant au Faure, commune de Cézac.

Le dit immeuble ci-après décrit et désigné sera vendu en un seul lot comme suit :

DÉSIGNATION de l'immeuble A VENDRE

TELLE QUELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Article premier

Un article de terre labourable, situé au Pradas, commune de Cézac, formant partie du numéro quatre-vingt-deux du plan cadastral de la dite commune de Cézac, section E, confrontant avec la route de Lascabanes à Cézac, avec le chemin des Signaux à Cézac, le fossé de la fontaine de Saux et avec terre Ponscouy.

Article deux

Un triangle de pâture avec la rangée de peupliers au dit lieu des Pradas, formant encore partie du numéro quatre-vingt-deux du plan cadastral de la dite commune, même section E, tenant avec la dite route des Signaux à Cézac, le ruisseau de Lindou et pré de Bouyssou ; les dits immeubles ont une contenance approximative de deux hectares vingt ares.

Sur le dit numéro quatre-vingt-deux du plan ci-dessus indiqué, a été construite une maison non entièrement terminée, comprenant cave et rez-de-chaussée, laquelle est comprise dans la présente mise en vente.

MISE A PRIX

Les deux articles ci-dessus seront mis en vente sur la mise à prix de mille francs, 1.000 fr.

Faculté de baisser la mise à prix

Aux termes du jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le sept décembre mil neuf cent neuf, M. le Président d'audience pourra baisser indéfiniment les mises à prix, au cas où il ne surviendrait pas d'enchères sur la mise à prix ci-dessus fixée.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais sans exception faits depuis l'instance en partage jusqu'au jour de l'adjudication seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication et ce dans les dix jours de cette adjudication.

Pour extrait certifié sincère par moi avoué soussigné.

Cahors, le dix sept décembre mil neuf cent neuf,
L'avoué poursuivant,
Signé :
Franck SAUVÈTRE.

Enregistré à Cahors, le Dé-
cembre mil neuf cent neuf, folio
case . Reçu un franc quatre-
vingt huit centimes, décimes com-
plia.

Le Receveur.
Signé : D'ETIVEAUD.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à :

- 1^o M^e SAUVÈTRE, avoué pour-
suivant la licitation ;
- 2^o M^e CHATONNET, avoué co-
licitant, qui, comme tous
les autres avoués exerçant
près le Tribunal civil de
Cahors, pourront être char-
gés d'enchérir.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

**Travail parfait
et entièrement garanti**

RELIGIEUSE guérit enfants
urinant au lit.
Ec. Maison Burot, N° 124, Nantes.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

- Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée de ses corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
- Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
- La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
- C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
- Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
- Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
- Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur OUVY,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Orsani, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE

et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

AVIS IMPORTANT

M. ARTIGALAS

informe sa nombreuse clientèle qu'il a décidé, comme fin de saison, de FAIRE BENEFCIER TOUS LES ACHETEURS D UNE BICYCLETTE, DE LA REMISE qui lui est accordée à lui-même.

Ainsi les bicyclettes :

Gladiator, Clément, Griffon, Terrot et autres seront vendus sans bénéfice

DU 15 DÉCEMBRE AU 9 JANVIER 1910

Renseignez-vous avant d'acheter

Si vous voulez avoir
des PORCS

GROS, GRAS, ROSES,

Toujours de bon appétit,

Demandez à votre pharmacien,

La poudre Américaine du Dr Jacob.

Prix de la boîte 1 fr. 25

DEPOT A CAHORS :

pharmacie ARTIGUE

A PRAYSSAC :

pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS :

pharmacie VIGOUROUX

A CASTELFRANC

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

CYCLES EN GROS ET EN DÉTAIL
PRIX SENSATIONNELS

Grandes Marques Liberator
Perfecta, Avion, Acatène Métropole
MACHINES A COUDRE — ARMES

E. JOUCLAS commissionnaire en marchandises

A GRAMAT (LOT)

AGENT RÉGIONAL DE LA BANQUE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

VENTE au comptant et à crédit de voitures automobiles et cycles de toutes Marques. Livraison rapide. Correspondants demandés.

Aéroplanes HANRIOT et demoiselles type SANTOS-DUMONT
Envoi franco des catalogues

20 mois de crédit

AVIS!
Tendez la main à la Fortune pour gagner LE MILLION

Gain Principal du prochain Tirage de la Grande Loterie pour un groupement d'Œuvres de Bienfaisance et d'Encouragement aux Arts.

Dans les 7 tirages prochains de cette grande Loterie le nombre gigantesque de **210.852 LOTS** formant un total de **Dix-Huit Millions 920.000 Francs**

doit être gagné, savoir :

5 Lots de Fr. 1.000.000 =	Fr. 5.000.000
3 » » 500.000 =	Fr. 1.500.000
4 » » 200.000 =	Fr. 800.000
7 » » 100.000 =	Fr. 700.000
13 » » 50.000 =	Fr. 650.000
820 » » 1.000 =	Fr. 820.000
210.000 Lots de Fr. 60, 55, 50, 45, 40, 35, 30 =	Fr. 9.450.000
210.852 Lots formant un total de :	Francs 18.920.000

Expédie les billets ayant droit aux 7 tirages au prix officiel de 20 fr. 50 par billet. Pour frais d'envoi sous pli recommandé, 50 centimes en plus, ou contre remboursement, 85 centimes en plus. En ajoutant 5 francs, on a droit :

- 1^o A l'emolument de la liste des numéros gagnants pour tous les 7 tirages ;
- 2^o A l'avis spécial par dépêche en cas de gain ;
- 3^o A l'encaissement et au paiement, par mes soins, des lots gagnés.

Les commandes sont aussi effectuées contre remboursement. A cause de la grande demande de billets, veuillez m'adresser votre commande immédiatement ou au plus tard d'ici le **23 Décembre** le prochain tirage ayant lieu le 24 de ce mois.

M. PICQUART, Banquier, 33, Rue d'Hauteville, PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, déclare acheter à Monsieur M. PICQUART, Banquier, 33, Rue d'Hauteville, Paris, Billet de la Grande Loterie de Bienfaisance J'ai remis le montant de _____ fr. par la présente lettre recommandée en mandat-poste. Fr. est à recouvrer par remboursement. (Billet de qui ne s'applique pas au cas particulier). Fait à _____, le _____ 19__

Nom et Prénoms _____ SIGNATURE :
Profession ou Qualité _____
Domicile _____
Département _____
Gare _____

EN SOUSCRIPTION

ATLAS PITTORESQUE DE LA FRANCE

Publié sous les auspices de la **SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE** } **ONÉSIME RECLUS** Sous la Direction de

Recueil de vues géographiques et pittoresques de tous les départements. Notices géographiques pour tous les départements, les arrondissements et les cantons. Légendes explicatives.

450 CARTES 12,000 GRAVURES PRIX DE SOUSCRIPTION A FORFAIT jusqu'au 31 mars 1910 120 fr. Tex. 135 fr. Tex. broché 135 fr. relié	L'Atlas Pittoresque est la Géographie de la France par excellence : il décrit et surtout il montre! ONÉSIME RECLUS.	3,300 Notices Géographiques 12,000 Légendes explicatives L'ouvrage comprendra au minimum 40 fascicules in-4° de 48 pages (120 livraisons) sur beau papier couché. Le fascicule de 3 livraisons — 3 fr.
--	---	--

CONDITIONS DE PAYEMENT

Au comptant avec 10% d'escompte (sur les prix de 120 fr. ou de 135 fr.)
En douze traites trimestrielles de 10 fr. pour l'ex. broché (120 fr.) } La première le 5
En neuf traites trim. de 10 fr. et trois de 15 fr. pour l'ex. relié (135 fr.) } de mai suivant l'inscription.

Afin de mettre l'ATLAS PITTORESQUE à la portée de tous 40 mensualités de 3 fr. pour l'ex. broché, nous offrons un troisième mode de paiement, consistant en : 45 mensualités de 3 fr. pour l'ex. relié.

Aussitôt la souscription close le prix de l'ouvrage sera porté à 150 fr. l'ex. broché et 165 fr. l'ex. relié. L'ATLAS PITTORESQUE DE LA FRANCE formera trois beaux volumes de près de 700 pages.

Il paraîtra un fascicule par mois à partir du 1^{er} Novembre 1909
On s'inscrit auprès des libraires et chez les éditeurs :
ATTINGER FRÈRES, 2, rue Antoine-Dubois, PARIS

PROSPECTUS ET SPÉCIMEN GRATIS ET FRANCO